

Bulletin d'information n°1

Projet d'extension du parc éolien de Clussais-la-Pommeraye



Le Mot du Maire

En 2017, la société wpd a construit un parc éolien sur notre commune, en étroite collaboration avec le conseil municipal et un groupe de pilotage regroupant élus, riverains et membres d'associations. Ce projet était né d'une volonté de produire une partie de l'énergie que nous consommons sur notre territoire. La construction et l'exploitation du parc se sont déroulées sans encombre jusqu'à maintenant. De plus, ses retombées fiscales nous ont aidé dans le développement de plusieurs projets municipaux.



En 2022, la demande d'énergie est toujours aussi forte, la crise énergétique mais aussi l'urgence climatique sont présents, la chaleur et la sécheresse de l'été passé nous l'ont rappelé récemment. C'est dans ce contexte que nous avons étudié avec attention la proposition de wpd de construire une extension du parc existant, à l'ouest des éoliennes entre Chaignepain et les Houmeaux. C'était il y a deux ans déjà, en automne 2020, que le conseil municipal s'est prononcé en faveur de ce nouveau projet. Depuis, pour confirmer au préalable la faisabilité du projet, les études environnementales ont été réalisées, les propriétaires fonciers et les agriculteurs ont été contactés et le projet entre dans sa phase de conception proprement dite. Dans ce bulletin, la société vous informe de ce nouveau projet.

Je vous souhaite une bonne lecture, et une belle année 2023.

Monsieur le Maire Etienne Fouché



► **Le projet :**
Une volonté locale d'indépendance électrique

Les chiffres clés du projet



3 à 4
éoliennes



45 000 MWh/an
Production électrique potentielle



10%
de la consommation électrique de la communauté de commune du Mellois en Poitou



à **16** MW
22 MW
Puissance du projet

Une zone d'étude en continuité du parc existant

La zone d'implantation potentielle d'un projet éolien est déterminée par des critères techniques et réglementaires comme la localisation des habitations, les éléments paysagers et environnementaux ainsi que les infrastructures existantes.



Le projet d'extension de Clussais la Pommeraie c'est un projet :

- ✓ Un maximum de quatre éoliennes à plus de **600 m des premières habitations** (soit plus que la réglementation en vigueur de 500 m)
- ✓ Hors de tout zonage de protection écologique majeur (ZNIEFF, Natura 2000)
- ✓ Avec un potentiel venteux **favorable**
- ✓ Situé dans la **continuité** du parc éolien existant

Eolienne en exploitation

Projet

Habitat

Administratif

Zone d'étude

Habitat - 500 m

Limite communale

Clussais-la-Pommeraye :
la commune remporte un trophée pour la qualité environnementale de son parc éolien



Les Trophées des élus d'Éole
Des élus locaux engagés pour l'éolien

Le parc existant vient de remporter les trophées des élus d'éole, qui récompense des projets éoliens exemplaires. Il a été salué en particulier pour son approche de préservation de la biodiversité.

HISTORIQUE DU PROJET

2017

- Mise en service des premières éoliennes de wpd à Clussais-la-Pommeraye

2020

- Présentation du potentiel éolien pour une extension du parc
- Délibération du nouveau conseil de Clussais-la-Pommeraye en faveur du projet
- Lancement des études environnementales et paysagères

2022

- Présentation de l'avancement du projet au Conseil Municipal



LES ÉTAPES DU PROJET



Identification du site

Soutien du conseil municipal pour le démarrage des études

Campagne foncière

Lancement des études techniques et environnementales

18/24 mois

Analyse des variantes d'implantation et choix d'une variante

Préparation du dossier

Dépôt du dossier

Instruction du dossier par les services de l'Etat

Enquête publique

1 mois

Décision préfectorale

Préparation du chantier

Construction du parc éolien

Exploitation du parc éolien

20/25 ans

Les études techniques et environnementales

L'installation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans sa globalité : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activités humaines ...

Lancées en 2020, les études écologiques et paysagères ont été confiées à des bureaux d'études indépendants. Elles permettent d'identifier les spécificités du territoire, de confirmer la faisabilité du projet et de définir une implantation en adéquation avec l'environnement local. Ces études vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2022.

Biodiversité

Depuis 2020, les experts écologues du bureau d'étude NCA Environnement observent et étudient attentivement la faune et la flore locales.

Une attention particulière est portée aux oiseaux et aux chauves-souris pour comprendre précisément leur comportement sur le site (lieux de nidification, couloirs de migration, zones de nourrissage). À cette occasion, des instruments d'écoute de chauve-souris ont été installés dans la nacelle d'une des éoliennes du parc existant, afin d'avoir une meilleure vision de l'activité de ces mammifère à hauteur des éoliennes.



PIPISTRELLE DE KUHLE



PIPISTRELLE COMMUNE



Par Pauline Johnson-Smith — Photo, CC BY-SA 3.0 — St Coutant

Paysage

L'étude paysagère identifie les lieux remarquables et porte une attention particulière aux co-visibilités (la vue depuis ce lieu et la vue en regardant en direction de ce lieu).

Confiée au bureau d'études ENCIS, elle repose notamment sur la réalisation de photomontages permettant de simuler l'intégration du projet dans le paysage local. Il s'agit d'assurer une cohérence entre le premier parc et celui-ci. Une attention particulière sera apportée aux hameaux proches du site d'implantation et aux monuments historiques situés dans un rayon de 30 km. Seront étudiés notamment l'église St Hilaire de Melle et le château de Germain à St Coutant.

Campagnes de mesures acoustiques

Les campagnes de mesures acoustiques permettent d'enregistrer les niveaux sonores autour de la zone de projet, puis de modéliser le son des futures éoliennes.

► **Objectif :** s'assurer que le futur parc respectera les limites acoustiques réglementaires au niveau des habitations.

Les études acoustiques pour ce projet seront basées sur les mesures effectuées avant la construction afin de pouvoir tenir compte de l'état initial du site sans éoliennes.

wpd a commandité Erea ingénierie pour réaliser la réception acoustique du parc existant en 2018. La réception acoustique vérifie l'ambiance sonore rajoutée par le parc au bruit ambiant en comparant le niveau sonore du parc en fonctionnement et à l'arrêt. Cette réception servira d'état initial pour le futur parc éolien projeté.

Des micros ont été installés dans les espaces extérieurs des maisons les plus proches pour enregistrer le son. Lorsqu'on se situe dans un cadre sonore supérieur à 35dB, les éoliennes ne doivent pas rajouter plus de 5dB le jour et 3dB la nuit selon la législation actuelle. Ainsi, le parc éolien de Clussais-la-Pommeraye a été déclaré conforme à la réglementation.

Lorsque le nouveau parc sera construit, deux nouvelles campagnes de réception acoustique seront réalisées afin de vérifier que le parc respecte la réglementation en vigueur.



Co-construire ensemble le nouveau projet éolien sur votre territoire

► Mise en place d'un comité de suivi

Comme lors de l'élaboration du parc actuel en fonctionnement, nous souhaitons donner la parole aux citoyens et travailler avec eux. C'est pourquoi nous mettons en place un comité de suivi dans le but de nous accompagner tout au long du projet.

Le comité est composé d'élus municipaux et de riverains.

Il s'est réuni pour la première fois le lundi 23 janvier 2023 à la mairie de Clussais-la-Pommeraiie.

Son rôle :

- Echanger et discuter des différentes étapes du projet
- Participer à l'élaboration des mesures d'accompagnement du projet

Les membres auront ainsi une connaissance précise et régulière de l'avancement du projet et participeront à son développement avec wpd.



Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres.

Depuis 2002, 32 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Limoges, Lille, Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Boulogne-Billancourt et emploie plus de 100 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de suivi.

Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France

24 rue Donzelot, 87 000 Limoges



05 55 35 64 12



parc-eolien-clussais-ext@wpd.fr

www.wpd.fr